



Préavis municipal No 5/16 relatif au budget de fonctionnement pour l'exercice 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de soumettre à vos délibérations le projet de budget pour l'année 2017.

Le budget présenté reflète une situation comme toujours très difficile à évaluer, tant au niveau des rentrées fiscales qu'au niveau de la facture sociale et de la péréquation.

Comme les années précédentes, les chiffres que nous proposons de faire figurer au budget 2017 tiennent compte d'une estimation des recettes calculées de manière prudente et des dépenses calculées sur les coûts incompressibles ou découlant de nos engagements directs. Nous précisons ci-dessous quelques postes, soit :

Administration générale:

110.301.24

Des primes d'ancienneté ont été prévues pour les 30 ans de services de M. François Henny et les 25 ans de services de Mme Roselyne Maradan.

111.311.11

Achat d'un système de gestion de document électronique ainsi que le prix du service de maintenance de notre système informatique.

170.365.00

Une participation de Fr. 3'000.-- à la Fondation sportive du Mont-de-Chamblon.

180.365.73

La répartition des frais du trafic régional est en baisse par rapport à la participation annoncée dans notre budget 2016.

Les autres postes sont relativement stables et n'amènent pas de remarques particulières.

Finances:

Les recettes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ont été calculées sur la base des acomptes 2015 au 31.12.2015 en tenant compte de l'écart entre les décomptes et acomptes 2015 au 30.09.2016. Ce mode de calcul est une des méthodes de calcul proposée par l'Administration cantonale des impôts. Ce même calcul est appliqué pour les personnes morales, toutefois en appliquant le taux de 8% sur le bénéfice net des entreprises. (Pour mémoire, l'impôt sur le bénéfice des sociétés en 2014-2015 était de 9% du bénéfice net, pour 2016 de 8,5% et pour 2017 de 8%).

Les rentrées sur les droits de mutation, les gains immobiliers ainsi que l'impôt sur les successions et donations sont comme les années précédentes évaluées à un minimum.

Nous vous présentons l'évolution des péréquations intercommunales et de la facture sociale :

Années	Facture sociale	Alimentation au fds de péréquation	Retour fds de péréquation	Dépenses thématiques	Solde net	Différences
Situation:						
acompte 2006	765'410	309'192	-105'006	-311'537	658'059	
Décompte 2006	623'665	304'099	-150'920	-165'179	611'665	-46'394
Acompte 2007	992'046	412'444	-67'629	-295'952	1'040'909	
Décompte 2007	767'588	366'698	-169'375	-158'369	806'542	-234'367
Acompte 2008	763'975	304'099	-149'731	-165'652	752'691	
Décompte 2008	942'214	456'186	-168'451	-85'975	1'143'974	391'283
Acompte 2009	1'029'291	366'698	-159'697	-158'369	1'077'923	
Décompte 2009	1'039'650	499'416	-173'990	-68'687	1'296'389	218'466
Acompte 2010	1'186'519	456'186	-164'919	-85'975	1'391'811	
Décompte 2010	1'165'678	514'811	-177'988	-56'129	1'446'372	54'561
Acompte 2011	625'253	695'685	-67'500	-69'726	1'183'712	
Décompte 2011	643'810	716'273	-69'600	-119'347	1'171'136	-12'576
Acompte 2012	690'626	746'550	-70'800	-54'581	1'311'795	
Décompte 2012	620'889	733'793	-70'268	-112'297	1'172'117	-139'678
Acompte 2013	735'013	726'953	-69'600	-119'514	1'272'852	
Décompte 2013	692'970	743'665	-71'398	-142'079	1'223'158	-49'694
Acompte 2014	712'194	739'946	-70'268	-112'206	1'269'666	
Décompte 2014	831'724	807'083	-72'500	-59'713	1'506'594	236'928
Acompte 2015	750'236	747'181	-71'398	-140'363	1'285'656	
Décompte 2015	1'156'341	893'605	70'583	71'636	2'192'165	906'509
Acompte 2016	887'764	810'615	-72'500	-59'632	1'566'247	
Acompte 2017	1'252'800	935'014	70'583	61'381	2'319'778	

Dans les calculs de la péréquation, la valeur du point d'impôt pour 2017 est de Fr. 54'274.00

Domaines et bâtiments:

- Forêts : Un montant pour l'entretien courant est prévu.
- Grande salle : Un montant pour l'entretien courant est prévu.
- Pavillon scolaire : Un montant pour l'entretien courant est prévu.
- Temple : Un montant pour l'entretien courant est prévu.
- Maison de commune: 353.314.10 Au bâtiment de la voirie, la création d'une porte automatique côté Grand Rue et l'amélioration de celle du Chemin des Haies sont prévues pour un montant de Fr. 30'000.--. Des retouches de peintures sont également prévues dans les appartements ainsi qu'un montant pour un entretien courant du bâtiment.
- Ancien collègue: 354.314.20 Un montant est prévu pour la peinture extérieure du bâtiment.
354.427.10 La part de location des classes par l'ASIGE basée sur les investissements réalisés a été entièrement amortie. Seul reste le montant pour l'entretien. La location de l'appartement est également budgétée.
- Villa : 355314.10 Un montant a été prévu pour un drainage du bâtiment ainsi que la pose éventuelle de panneaux solaires.
- Ancien stand 356.311.10 Achat de panneaux explicatifs prévus en 2016 et reportés en 2017.
356.314.00 Un montant pour l'entretien courant est prévu.

La planification financière avec les investissements prévus jusqu'en 2021 est établie pour chaque bâtiment.

Urbanisme

Comme lors des budgets 2016, les montants prévus au budget sont adéquats afin de pouvoir mener à bien les dossiers.

Routes

Seul un entretien courant est prévu. Les réfections plus importantes feront l'objet de préavis et font parties de la planification financière prévue jusqu'en 2021.

L'amortissement de l'investissement du Chemin des Haies a été budgété sur une durée de 30 ans.

Parcs et cimetière

Un montant de Fr. 30'000.-- a été budgété pour le remplacement des jeux extérieurs existants ainsi que l'achat éventuel d'un nouveau jeu. Un revêtement de sol optimal et aux normes devrait également être envisagé.

Ordures ménagères et déchets.

Seuls des remplacements de bennes sont prévus à la déchetterie intercommunale.

Les autres charges et revenus sont estimés au plus juste et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Egout et épuration

La commune devra payer un montant de Fr. 9.-- par habitant raccordé à titre de financement des micropolluants selon les nouvelles dispositions fédérales. Cette somme est prise entièrement à charge de la commune et ne sera pas refacturée sur les taxes annuelles EU +EC pour le moment.

Un montant d'environ Fr. 44'000.-- est prévu pour notre participation au programme d'amélioration de la STEP.

Police

L'achat de radar « sympathique » a été budgété dans le but d'améliorer la sécurité en rendant attentifs les automobilistes de leur vitesse sur les routes communales.

Comme l'année précédente, un montant de Fr. 10'000.-- a été budgété en vue d'une collaboration par un contrat de prestation avec Grandson pour l'engagement d'un assistant de sécurité publique (ASP).

Défense contre l'incendie

Le coût par habitant au SDIS de la région Nord vaudois est stable par rapport à 2016. Nous recevons une participation du SDIS pour le local DAP de Montagny.

Sécurité sociale

La Municipalité souhaite poursuivre le programme « Villages Solidaires » et prévoit au budget un montant de Fr. 2'000.—.

Le budget de la contribution 2017 à l'AVASAD s'élève à Fr. 99.—par habitant.

Le déficit de la Fondation d'Accueil des enfants de Grandson et Environs est réparti entre les communes membres. Le coût de la contribution socle s'élève à Fr. 18.-- + 1.-- de fds de réserve par habitant, le budget 2017 s'élève donc à Fr. 70'000.-- environ.

Conclusions:

Compte tenu de ce qui précède et du détail du budget qui vous est fourni par ailleurs,

le total des charges budgétées se monte à	Fr 5'487'501.--
le total des revenus budgétés se monte à	Fr. 4'892'629.--
ce qui laisse apparaître un déficit de	<u>Fr 594'872.--</u>

Une fois encore, les budgets des communes sont essentiellement influencés par les incidences des effets de la péréquation, de la facture sociale ainsi que par les rentrées fiscales. Les charges courantes sont maintenues.

Les charges plus conséquentes, que ce soit pour les routes, les bâtiments ou autres, feront l'objet de préavis.

Vu ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, accepter la proposition suivante:

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission

d é c i d e

Article 1 d'adopter le budget 2017 tel que présenté.


Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 7 novembre 2016, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

F. R. Rohner



La Secrétaire

R. Maradan